



Voici le contrat qui lie Yayi à cette structure

Les Nouvelles ^{300-FCFA} du jour

Parution N° 344 du Mardi 11 Octobre 2016- Quotidien Indépendant d'Informations, d'Analyses et de Publicités
Autorisation N° 1271/MISPC/DC/SG/DGAI/SCC/ Récépissé Parquet N° 2019/PRC-2012/ E-mail: quotidiennouvellesdujour@yahoo.fr- 5ème Année

Agence Nationale des Transports Terrestres

Le DG AGBEVA Thomas compte faire de l'ANATT une structure de référence au Bénin

(Voici les défis qu'il ambitionne réaliser à la tête de cette structure)

Suite aux cris de détresse des usagers de l'EPP Agla Sud

Me Séidou ABOU réceptionne les compteurs d'eau et d'électricité financés sur fonds propre



Demande d'autorisation tendant à la collecte de données personnelles afin d'identifier ses abonnés



La CNIL dit « non » à l'opérateur MTN

Pour maintenir les consommateurs béninois en bonne santé
La LDCB de Romain Houéhou invite les béninois à consommer les légumes et fruits biologiques

Suite aux cris de détresse des usagers de l'EPP Agla Sud Me Séidou ABOU réceptionne les compteurs d'eau et d'électricité financés sur fonds propre



Vendredi dernier, à la grande satisfaction des usagers de l'EPP Agla Sud, Me Séidou ABOU a donné de la joie au cœur des responsables de l'EPP Agla Sud en réceptionnant les compteurs d'eau et d'électricité financés sur fonds propre. Désormais, l'eau de la Soneb coule dans les robinets de ladite école. Et pour cause, le Greffier en Chef du Tribunal de première instance de Cotonou a répondu favorablement aux cris de cœur des responsables

de l'EPP Agla. En effet, il y a quelques mois les responsables de l'EPP Agla Sud Groupe B ont écrit à Me Séidou ABOU lui demandant de doter leur école d'électricité et d'eau afin de favoriser les conditions d'étude des écoliers. Aussitôt ce dernier joignant l'acte à la parole a répondu aux cris de cœur des responsables de cette école en se rendant sur les lieux avec une enveloppe de 600000 FCFA environs, représentant le montant du dévis à lui adressé. Juste après ce geste

l'administration de l'école a salué l'acte de générosité du Greffier en Chef du Tribunal de Première Instance de Cotonou. Ainsi, lorsque les travaux sont achevés, Me Séidou ABOU a été invité vendredi dernier à la cérémonie de réception des compteurs d'eau et d'électricité à la grande joie des écoliers et des enseignants. Tour à tour, le directeur du groupe B ; la directrice de la maternelle ; le représentant des écoliers ont salué l'acte de générosité de Me Séidou ABOU. Satisfait des travaux réalisés avec les fonds reçus par les responsables de l'école, Me Séidou ABOU a remercié le directeur de l'école pour avoir fait bon usage de l'argent mis à sa disposition pour l'acquisition des compteurs et pour le raccordement.

—Nounagnon AVISO

Pour maintenir les consommateurs béninois en bonne santé

La LDCB de Romain Houéhou invite les béninois à consommer les légumes et fruits biologiques



Il n'est un secret pour personne que les crises alimentaires de ces dernières années ont incité les consommateurs à se montrer vigilants quant à la sûreté et à l'origine des produits qu'ils consomment. Raison pour laquelle avec la multiplication des scandales alimentaires et les méfaits de l'agro-business, les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la qualité de leur alimentation. C'est du moins ce qu'on peut retenir des déclarations faites par Romain Houéhou, président de la Ligue pour la Défense des

Consommateurs au Bénin (LDCB) le vendredi dernier au Stade Général Matthieu Kérékou (ex-stade de l'amitié). Selon lui, aujourd'hui la tendance de ces dernières années, c'est le bio. Ainsi, fruits, légumes, produits laitiers, viandes, mais aussi cosmétiques ou encore produits d'entretien sont de plus en plus présents sur les marchés, dans les centres commerciaux et chez les producteurs bio. Puisque le bio fait partie de nos quotidiens a-t-il conclu.

Jocelyne AFAOU

Rebondissement dans l'affaire NOCIBE Voci le contrat qui lie Yayi à cette structure

Pour devoir de mémoire, les députés au temps fort du régime du changement avaient refusé de donner suite au contrat qui lie l'Etat à NOCIBE ; Pour être plus précis les députés avaient refusé de donner vie à cette structure dénommée NOCIBE conformément au code de l'investissement au Bénin. Et l'ex-président Boni YAYI pour contourner les honorables députés avait pris une ordonnance fantaisiste pour autoriser cette Entrepris à exploiter les ressources, à savoir la latérite, et les calcaires. Ce qui a permis à la NOCIBE de bénéficier des exonérations magiques. Le Président Patrice TALON doit donc revoir



ce contrat qui ne profite guère à l'Etat béninois. Car on ne sait qui sont les véritables actionnaires de la NOCIBE pour être exempté des taxes pendant 50 ans. Dis-

pose-t-elle des agréments nécessaires pour l'exploitation des différents sites exploités ?

Hervé GAOU

Lisez et diffusez votre journal Les Nouvelles du Jour

